

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

COUPE DE FRANCE U18M ET U18F

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE (Mars 2019 – Avril 2024)

La FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL organise une épreuve dite « Coupe de France U18M et U18F » pour les équipes masculines et féminines.

Cette compétition se déroule sur une formule à handicap selon la division dans laquelle évoluent les équipes. Le barème des handicaps à appliquer pour chaque rencontre figure en annexe. Cette compétition se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

La formule de compétition est établie annuellement par le Comité Directeur ou le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Coupe de France U18M	Coupe de France U18F
Les équipes participant à cette Coupe de France seront déterminées dans le même temps que la formule de compétition ci-dessus évoquée.	Les équipes participant à cette Coupe de France seront déterminées dans le même temps que la formule de compétition ci-dessus évoquée.

FFBB

<u>ARTICLE 2 – EQUIPES</u>	1. La Fédération Française de Basket Ball organise une épreuve dénommée Coupe de France U18 Masculins, réservée aux joueurs des catégories d'âge U18, U17 et U16 et aux joueurs régulièrement surclassés.	2. La Fédération Française de Basket Ball organise une épreuve dénommée Coupe de France U18 Féminines, réservée aux joueuses des catégories d'âge U18, U17 et U16 et aux joueuses régulièrement surclassées.
<u>ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION</u> (Mars 2019 – Février 2020)	Les équipes participent à la Coupe de France U18M et U18F dans les conditions et avec les licencies admises dans la division où est engagée l'équipe du club, à l'exception du nombre de joueurs/joueuses inscrits sur la feuille de marque qui peut être porté à 12. Les équipes engagées en Nationale Masculine U18 Elite et en Coupe de France U18M évolueront avec les règles de participation de la Nationale Masculine U18 Elite. Les joueurs Aspirants peuvent participer à la Coupe de France U18M.	
<u>ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	La Commission Fédérale 5x5 fixe l'heure du début de chaque rencontre.	
<u>ARTICLE 5 – SALLE</u> (Mars 2019 – Février 2026)	1. Les rencontres se déroulent dans la salle de l'équipe du plus bas niveau ou en cas d'égalité de niveau, dans la salle de la première équipe tirée au sort. Par ailleurs, en cas de non-respect par une Ligue Régionale de la date limite de transmission de l'équipe ou des équipes qualifiées pour la phase nationale, cette ou ces équipes joueront automatiquement leur rencontre à l'extérieur lors du premier tour de celle-ci. 2. Lorsque le règlement prévoit des rencontres sur un plateau, les rencontres ont lieu lors d'un week-end, sur un terrain déterminé par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5. 3. Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par la FFBB et compatibles avec le niveau des équipes en présence. Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le moins élevé. La Commission Fédérale 5x5 est compétente pour étudier toute demande de dérogation qui devra être adressée dans la semaine suivant le tirage au sort. 4. La Commission Fédérale 5x5 peut choisir une salle autre que celle de l'équipe recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité. 5. Lorsque la salle de l'équipe recevant est indisponible, pour quelque cause que ce soit, la Commission Fédérale 5x5 pourra, soit fixer une autre date après consultation des deux équipes, soit faire disputer la rencontre dans la salle de l'équipe désignée comme se déplaçant lors du tirage au sort.	

ANNEXE – BAREME DES HANDICAPS (Décembre 2021)

L'équipe de niveau de championnat inférieur commence la rencontre avec un nombre de points définis conformément au « barèmes des handicaps » ci-dessous.

Niveau de jeu	National	Régional	Départemental
National	0	7	14
Régional	/	0	7
Départemental	/	/	0

